

**Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF  
lors de sa quarantième-huitième séance du 9 octobre 2014**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Scrutin</b>
<b>14-48-00-01</b>	<i>Adoptant le procès-verbal de la quarante-sixième séance du 6 février 2014 du conseil d'administration</i>	Unanimité
<b>14-48-00-02</b>	<i>Adoptant le procès-verbal de la quarante-septième séance du 24 juillet 2014 du conseil d'administration</i>	Unanimité
<b>14-48-01</b>	<i>Adoptant le rapport d'activité de l'agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'exercice 2013</i>	Unanimité
<b>14-48-02</b>	<i>Approuvant le budget rectificatif n°1 au titre de l'exercice 2014 de l'Agence</i>	Unanimité
<b>14-48-03</b>	<i>Approuvant le projet de d'avenant n° 2 à la convention relative au financement de missions d'assistance juridique des projets ferroviaires d'une nouvelle liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin et d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Perpignan et Figueras et autorisant le Président du conseil d'administration à conclure ledit avenant et à prendre toute mesure pour son exécution</i>	Unanimité
<b>14-48-04</b>	<i>Approuvant le projet de convention relative au financement des travaux de modification du plan de voie de la gare de Le Boulou - Perthus en vue de la mise en œuvre de l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou et autorisant le Président du conseil d'administration à conclure ladite convention et à prendre toute mesure pour son exécution</i>	Unanimité
<b>14-48-05</b>	<i>Approuvant le projet d'avenant n° 3 à la convention du 5 décembre 2008 relative au financement d'acquisitions foncières liées à la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin et autorisant le Président du conseil d'administration à conclure ladite convention et à prendre toute mesure pour son exécution</i>	Unanimité
<b>14-48-06</b>	<i>Approuvant le projet de convention relative à la reconfiguration du projet de canal Seine-Nord Europe et autorisant le Président du conseil d'administration à conclure ladite convention et à prendre toute mesure pour son exécution</i>	Unanimité